

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

---

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION POUR UNE RELATION DE  
CONFIANCE AVEC LE PUBLIC - (N° 806)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° 20

présenté par  
Mme Meunier

-----

### ARTICLE 2 BIS B

À la fin de la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« que celui-ci lui a indiqué »

les mots :

« de deux mois ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à fixer un délai fixe pour régulariser sa situation après avoir été invitée à le faire par le directeur.